

En 1513, les Suisses menacèrent la frontière. Alors le bailli de Dombes rassembla le ban et l'arrière-ban, et en fit la montre ou revue à Trévoux. Mais les Suisses heureusement prirent une autre direction, et allèrent assiéger Dijon.

En 1523, une épidémie, suite d'une grande disette, amenée par un hiver excessivement rigoureux qui avait gelé les fruits de la terre, ravagea la ville et la contrée.

Cette année-là, après la défection du connétable de Bourbon, Trévoux et le reste de la Dombes passèrent au pouvoir de François I, roi de France, qui y envoya Pierre de la Guiche, bailli de Mâcon, pour prendre possession du pays. Le 17 septembre, les habitants firent leur soumission ; mais ils demandèrent qu'on leur conservât leurs priviléges, et particulièrement qu'on ne les soumit pas aux parlements du royaume, dont ils étaient éloignés. Le bailli les engagea à se pourvoir eux-mêmes devant le roi. Les États s'assemblèrent à Trévoux et nommèrent des députés, pour porter leurs représentations au pied du trône. Ces députés étaient chargés de demander pour le pays des juges particuliers comme il en avait sous les princes, un juge en première instance et un juge d'appel qui fussent tenus, avec leurs avocats, procureurs, gressiers, de résider à Trévoux ; et, comme les pourvois contre les décisions des juges d'appel étaient portés au Grand Conseil des ducs de Bourbon, à Moulins, pour recevoir un jugement définitif qui devait être proclamé à Trévoux, on demandait que ces pourvois fussent désormais portés à Lyon, devant le grand Sénéchal, et que les arrêts fussent proclamés à Trévoux, ainsi que par le passé. Les autres demandes étaient d'avoir un gouverneur, comme pays frontière, d'être exemptés des tailles et de conserver le privilége de n'accorder qu'un don gratuit tous les huit ou neuf ans, comme sous les princes, et que la monnaie qui, depuis vingt ans ne fonctionnait plus, fût remise en activité. Le roi accueillit avec bonté les députés, et, en novembre de cette année, accorda toutes les demandes qui lui avaient été présentées. Un grand Conseil fut établi à Lyon, en 1535. Ce grand Conseil reçut dans les lettres patentes de son érection le nom de Parlement. Ce Parlement siégea à Lyon jusqu'en 1696, qu'il fut